



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 28 février 2023

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne sur le site internet le 6 mars 2023

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1^{er} juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre d'excusés avec pouvoir : 5

Secrétaire de séance : Régine BRUGUIERE

Objet des délibérations	Vote
Délibération CM n°2023/004 : Création d'un poste au tableau des effectifs suite à recrutement	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/005 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/006 : Modifications des statuts de Territoire d'énergie Puy-de-Dôme	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/007 : Demandes de subventions dans le cadre de la restructuration du complexe sportif	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

Le maire,

Christophe VIAL

